



# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

**DU VENDREDI 9 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 9 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, Maire.

**Présents** : Danièle GADAIS, Maire, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Adjoint, Valérie BOUCHAUD, Sandrine BOUCHEREAU, Cédric BUSSON, Maggy CONSTANTIN, Joëlle LABAT, Vincent LHOPITAL, Guillaume NEAU, Régine POIRON

**Absents excusés** : Adrien BEL a donné procuration à Vincent LHOPITAL ; Pascal DABIN a donné procuration à Danièle GADAIS ; Nicolas DEROCHE a donné pouvoir à Sandrine MANDIN-DIRAISON ; Cédric BUSSON a donné pouvoir à Maggy CONSTANTIN

**Secrétaire de séance** : Valérie BOUCHAUD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2023.

Nombre de conseillers : En exercice : 13      Présents : 9      Votants : 13

## **1- Désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023**

L'élection des sénateurs du département de la Loire Atlantique aura lieu le dimanche 24 septembre 2023.

En application de l'article 4 du décret n°2017-1091 du 2 juin 2017, les conseils municipaux sont convoqués ce jour, vendredi 9 juin 2023, pour désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Le nombre de délégués titulaires et de suppléants est déterminé en fonction de la population de la commune et de l'effectif de son conseil municipal.

Pour la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, il convient d'élire 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

L'élection de ces délégués titulaires et suppléants (pour les communes de plus de 1 000 habitants) a lieu simultanément sur la même liste. Elle s'effectue au scrutin de liste à la proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Le vote s'effectue à bulletin secret. Les conseillers disposant d'un pouvoir votent 2 fois.

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 mai 2023 du Préfet de la région Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique ;

### **a) Composition du bureau électoral**

Madame le Maire précise que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgées à l'ouverture du scrutin et par les deux membres présents plus jeunes, il s'agit en l'espèce de :

- Joëlle LABAT
- Régine POIRON
- Vincent LHOPITAL
- Guillaume NEAU

La présidence du bureau est assurée par Mme GADAIS Danièle, Maire.

### **b) Election des délégués titulaires et des suppléants**

Il est proposé pour la liste « Ensemble, cultivons l'avenir de Saint Fiacre » de désigner les délégués titulaires et les suppléants suivants :

- Danièle GADAIS (titulaire)
- Pascal DABIN (titulaire)
- Sandrine MANDIN-DIRAISON (titulaire)
- Guillaume NEAU (suppléant)
- Sandrine BOUCHEREAU (suppléante)
- Cédric BUSSON (suppléant)

Mme Danièle GADAIS, présidente du bureau électoral demande s'il y a d'autres listes de candidatures.

Il est procédé au vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité Absolue : 7

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués titulaires :

- Danièle GADAIS
- Pascal DABIN
- Sandrine MANDIN-DIRAISON

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

- Guillaume NEAU
- Sandrine BOUCHEREAU
- Cédric BUSSON

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h16*

Signature du Maire - Danièle GADAIS

Signature de la secrétaire de séance – Valérie BOUCHAUD



Conseil Municipal de Saint-Fiacre-sur-Maine du 9 juin 2023